

No 116

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 24 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'arrêté en Conseil passé en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 980, du 22 mai 1933: autorisant un prêt de \$700,000 à la province de la Saskatchewan, acceptant en garantie ses bons du Trésor d'un an au taux de 5 p. 100 par année, le revenu de telle somme devant être employé par la province à défrayer ses dépenses de secours direct administré par la commission de secours de la Saskatchewan.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés depuis août 1930 entre la Légion canadienne, *British Empire Service League*, de Shaunavon, Saskatchewan, ou aucun de leurs représentants, et le ministère des Travaux publics et le ministère de la Défense nationale, et ensemble avec une copie de la correspondance échangée entre les deux dits ministères, ou entre toute personne et l'un et l'autre de ces deux ministères, au sujet du bail, ou du renouvellement du bail du manège militaire de Shaunavon, Saskatchewan.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Garland (Bow-River)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des décrets du conseil C.P. 1947 et C.P. 1948 avec une copie des télégrammes, câblogrammes, lettres et autre correspondance qui ont trait à la matière qui fait le sujet desdits décrets du conseil, et tels qu'ils sont actuellement dans les dossiers du ministère des Affaires étrangères.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs au fait que l'on s'est dispensé des services de Norman Jollimore, courrier entre les bureaux de poste de Halifax et de Lower Prospect, et à l'adjudication de l'entreprise à J. Bernard Umlah, de Terrence